

Brève du Grand Conseil

Le projet d'extension de l'Hôpital intercantonal de la Broye à Payerne soutenu en commission

La commission soutient à l'unanimité le décret permettant au Conseil d'État d'accorder une garantie à l'Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB) de 67,2 millions servant au financement de l'extension de son bâtiment hospitalier à Payerne. La bonne santé financière de l'HIB et la nécessité de mettre ses infrastructures aux normes ont convaincu les membres de la commission. Le Grand Conseil fribourgeois doit également se prononcer.

La garantie qui serait accordée par le Canton de Vaud si le Grand Conseil valide le décret s'élèverait à 67,2 millions, alors que celle de Fribourg se monterait à 44,8 millions, selon une clé de répartition basée sur l'utilisation du service hospitalier par la patientèle vaudoise et fribourgeoise. L'HIB s'engage également à financer sans garantie étatique environ 18 millions, pour la prise en charge des équipements, ameublements, frais et divers imprévus.

La commission a pu constater que l'HIB a une gestion saine – bénéficiaire depuis 4 ans –, mais son infrastructure est vieillissante et ne correspond plus aux standards actuels. L'HIB a pu démontrer qu'il dispose des capacités financières nécessaires à la réalisation du projet et qu'il est en mesure, à long terme, de maintenir un équilibre financier durable. La commission s'est donc prononcée à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux, qui permettront d'améliorer l'organisation fonctionnelle de l'hôpital.

Pour rappel, l'HIB propose une médecine de proximité répondant aux besoins les plus courants d'une population d'environ 100'000 habitant·e·s. Le nouvel hôpital disposera de 152 lits au total, correspondant à la capacité actuelle de l'HIB.

La commission va remettre son rapport d'ici au mois d'octobre, pour un passage rapide devant le Grand Conseil vaudois. En parallèle, le parlement fribourgeois va traiter cet objet dans une temporalité similaire. Selon le planning présenté, la mise en service de l'extension est prévue pour décembre 2030, tout en assurant la continuité de l'activité pendant la durée du chantier.

Informations pratiques

- Identifiant de l'objet : [25 LEG 246](#)
- Commission en charge : [commission ad hoc](#)
- Président(e) : [Bernard Nicod](#)
- Prochaine étape : sortie du rapport en octobre et passage en plénum